

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 23 novembre 2017 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

André Roy, représentant de Saint-Martin
Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie
Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges
Martin Saint-Laurent, représentant de Saint-Simon-les-Mines
Dominique Goulet-Roy, représentante de Saint-Philibert

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, vice-président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 5032-17

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

- 20.1 Entente avec Toromont CAT (Hewitt);
- 20.2 Dépense travaux LET;
- 20.3 Service de laboratoire 2018;
- 20.4 Honoraires supplémentaires BPR Infrastructure Inc.;
- 20.5 Ménage du terrain.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5033-17

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT qu'à chaque année lors de l'assemblée du mois de novembre, il y a lieu de nommer un président et deux vice-présidents à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Éric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie soit nommé président d'élection.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5034-17

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT À LA RÉGIE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Marcel Busque, représentant de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins soit nommé président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5035-17

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges, soit nommé vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5036-17

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Martin Saint-Laurent, représentant de Saint-Simon-les-Mines soit nommé vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5037-17

CLÔTURE DES MISES EN NOMINATION

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la période de mise en nomination soit close.

ADOPTÉE

Suite à sa nomination à titre de président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (Rés. #5034-17) Monsieur Marcel Busque, représentant de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins préside maintenant l'assemblée.

RÉSOLUTION NO: 5038-17

AUTORISATION À SIGNER LES CHÈQUES

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Madame Annie Labbé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Marcel Busque, président ou Monsieur Jean-Pierre Fortier, vice-président ou Monsieur Martin Saint-Laurent, vice-président soient autorisés à signer conjointement avec Monsieur Éric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier et ou Madame Josée Larivière, adjointe administrative les chèques et autres documents bancaires pour et au nom de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5039-17

NOMINATION SUR LE COMITÉ ENVIRONNEMENT DE LA RÉGIE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Madame Annie Labbé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Messieurs Éric Maheux, Marcel Busque, Jean-Pierre Fortier, Gilles Pedneault et Gilles Daraïche soient nommés sur le comité Environnement de la Régie pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5040-17

REPRÉSENTANT DE LA RÉGIE SUR LE COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Marcel Busque, représente la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur le comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5041-17

REPRÉSENTANT DE LA RÉGIE SUR LE COMITÉ DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Messieurs Éric Maheux, Marcel Busque, Gilles Pedneault et Madame Audrey Paquet soient nommés sur le comité du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5042-17

NOMINATION SUR LE COMITÉ DE CHANTIER

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Marcel Busque soit nommé comme représentant de la Régie sur le comité de chantier, et ce, pour toute la durée des travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5043-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 19 OCTOBRE 2017

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 19 octobre 2017 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 23 novembre 2017;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'octobre 2017;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'octobre 2017, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- L'état des revenus et dépenses, ainsi que le solde de différents fonds à la Régie en date du 30 septembre 2017.

RÉSOLUTION NO: 5044-17

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1700818 à #L-1700008 inclusivement, de même que les chèques #P-1700427 à #P-1700473 inclusivement, pour un déboursé total de 313 874.49\$.**

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

RÉSOLUTION NO: 5045-17

ANALYSE DE LA TORCHÈRE

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée régulière tenue le 19 octobre 2017, la Régie a accepté l'offre de SNC (Rés.#5027-17);

CONSIDÉRANT qu'il a été oublié lors de l'adoption de cette résolution de spécifier la manière que la Régie entend financer cette dépense;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Bégin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QU'il soit ajouté à la résolution #5027-17 la mention suivante : « *Que cette dépense soit financée par le surplus accumulé de la Régie* ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5046-17

EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil entérine la décision prise par le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Éric Maheux à l'effet d'embaucher Madame Dany Maheux, domiciliée au 2689, 27^{ième} Rue, St-Prosper à titre de secrétaire-réceptionniste, et ce, à partir du 04 décembre 2017;

QUE le salaire payé à Madame Maheux est conforme à la Politique de travail des employés réguliers de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5047-17

ADMINISTRATEUR PRINCIPAL CLICSÉOUR

CONSIDÉRANT que Madame Josée Larivière, adjointe administrative était déjà administrateur principal chez clicSEQUR;

CONSIDÉRANT qu'il a eu des changements chez ceux-ci et qu'ils demandent une nouvelle résolution afin de redonner accès à Madame Larivière;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Bégin
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise Madame Josée Larivière, adjointe administrative à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud à titre d'administrateur principal de clicSEQUR;

QUE Madame Josée Larivière soit autorisé :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et généralement à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5048-17

ADMINISTRATEUR MULTIPLE CLICSÉQUR

CONSIDÉRANT que Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier a quitté son poste et a été remplacé par Monsieur Éric Maheux;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer un nouvel administrateur multiple pour clicSEQUR;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Labbé
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Éric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et généralement à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR;

QUE ce conseil nomme Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier à la Régie à titre d'administrateur multiple pour clicSEQUR.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5049-17

ACHAT GRATTE

CONSIDÉRANT que la Régie effectue elle-même son déneigement sur les heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT que pour effectuer un travail de qualité nous devons équiper notre machinerie en conséquence;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise Monsieur Éric Maheux à procéder à l'achat d'une gratte;

QUE les frais inhérents soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5050-17

VÊTEMENTS CORPORATIFS

CONSIDÉRANT que les employés de la Régie travaillent auprès d'une clientèle;

CONSIDÉRANT que la Régie tient à projeter une image professionnelle auprès de cette clientèle;

CONSIDÉRANT que la Régie se dote de vêtements avec son effigie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise l'achat des vêtements corporatifs;

QUE les frais inhérents soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5051-17

ENTENTE AVEC MI-CONSULTANTS

- CONSIDÉRANT** qu'une étude effectuée par la firme MI-Consultants nous démontre qu'uniformiser la nomenclature permettrait de créer une cohérence interne;
- CONSIDÉRANT** que l'arborescence est très lourde et en plus on retrouve beaucoup de dossiers en plusieurs copies;
- CONSIDÉRANT** que cette étude nous démontre beaucoup de perte de temps en déplacement (10 déplacements et plus) et en dérangement entre employés;
- CONSIDÉRANT** que l'arborescence est montée en silo et devra être revue afin de la créer pour les besoins de l'entreprise, éviter les doublons qui sont créés par ce genre de classement et inculquer une culture d'entreprise;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE** ce conseil accepte l'offre de MI-Consultants;
- QUE** les frais inhérents soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Les membres de ce conseil sont informés :

Monsieur Pierre Paquet, préposé à la balance à la Régie et technicien en génie civil donne un résumé de l'avancement des travaux au LET.

RÉSOLUTION NO: 5052-17

ENTENTE AVEC TOROMONT CAT (HEWITT)

- CONSIDÉRANT** que nous possédons de la machinerie de marque Hewitt;
- CONSIDÉRANT** que cette machinerie requiert de l'entretien de façon périodique ou occasionnelle;
- CONSIDÉRANT** que nos employés à l'interne ne sont pas nécessairement outillés et formés pour faire cet entretien;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise la Régie à prendre entente avec Toromont CAT (Hewitt) pour un contrat d'entretien.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5053-17

DIVERS FRAIS RELIÉS AUX TRAVAUX LET

CONSIDÉRANT que la Régie effectue des travaux majeurs sur le LET;

CONSIDÉRANT que ces travaux entraînent divers frais tel que laboratoire, transport d'analyse, intérêts sur emprunt temporaire;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ces frais inhérents soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5054-17

SERVICES DE LABORATOIRE 2018

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale a accordé à Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. par sa résolution #4884-16, adoptée le 22 août 2016, le mandat d'opérer son système de traitement des eaux de lixiviation pour une période de 36 mois;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité d'Aquatech (article 4.3.13 du devis - décembre 2016) de procéder à un appel d'offres auprès de différents laboratoires accrédités reconnus, afin de faire effectuer les analyses requises au cours de l'année;

CONSIDÉRANT que des approches ont été faites auprès de trois (3) laboratoires qui ont répondu à l'intérieur de la période allouée;

CONSIDÉRANT que les prix reçus sont les suivants :
- Maxxam Analytique : 43 443.31\$ taxes incluses;
- Eurofins Essais Environnementaux : 36 280.60\$ taxes incluses;
- AGAT Laboratoires : 44 500.50\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que certaines soumissions peuvent contenir des dérogations mineures;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été jugées conformes par Monsieur Jean-Daniel Poirier, gestionnaire de projets chez Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remis à chaque administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles pedneault
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les documents déposés et accorde à Eurofins Essais Environnementaux le mandat d'analyser les différents échantillons d'eau que la Régie leur fera parvenir au cours de l'année 2018, et ce, selon l'offre (prix) déposée le 22 novembre 2017.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5055-17

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES BPR INFRASTRUCTURE INC.

CONSIDÉRANT que des travaux correctifs sont requis dans la cellule 7, afin de reprofiler les conduites du système de drainage existant, de manière à pouvoir connecter les cellules 8, 9, 10 et 11 (et les autres) sans relever l'élévation du fond des cellules des phases de construction futures;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la firme BPR Infrastructure Inc. doit préparer un avis de changement qui n'était pas prévu au contrat initial;

CONSIDÉRANT que nous ne pouvons pas anticiper, localement, que les conduites du système de drainage existant dans la cellule 8 seraient surélevées par rapport aux élévations autorisées;

CONSIDÉRANT que suite à ces imprévus, des honoraires supplémentaires au montant de 5 500.00\$ sont soumis par la firme BPR Infrastructure Inc. pour la réalisation de ces activités;

CONSIDÉRANT que cette demande a été évaluée à l'interne par Messieurs Pierre Paquet, technicien en génie civil et Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier et qu'ils sont unanimes à recommander au conseil d'administration de la Régie le paiement de 5 500.00\$ à la firme BPR Infrastructure Inc.;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les frais inhérents soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5056-17

NETTOYAGE DU TERRAIN

CONSIDÉRANT que sur le terrain de la Régie il y a beaucoup d'arbres qui sont versés, brisés ou cassés;

CONSIDÉRANT que ces arbres peuvent représenter un danger;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil autorise Monsieur Éric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier à la Régie, à faire nettoyer les dégâts sur le terrain de la Régie causés par la température et le temps.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5057-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 21h29.

ADOPTÉE

LA PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRETARE-TRÉSORIER**

MARCEL BUSQUE

ÉRIC MAHEUX